

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1432

18 mai 2016

SOMMAIRE

Aabar Holdings S.à r.l.	68733	Nord Patrimonia	68690
Aktua Luxco Holding 1 S.à r.l.	68735	OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	68704
Allco Luxembourg Cergy Holding Company S.à r.l.	68736	Office Régional du Tourisme Région Moselle luxembourgeoise a.s.b.l.	68695
Brehat	68730	OHA Green Energy S.à r.l.	68704
Crane Technics Lux S.à r.l.	68733	Oppidum Business Partners S.à r.l.	68705
Elit Promo S.à r.l.	68709	Oxford Student Property S.à r.l.	68697
Europa Mezzanine Financde II S.à r.l.	68714	Panattoni Germany S.à r.l.	68707
Freyssinet Luxembourg S.A.	68729	Panattoni LU Services S.à r.l.	68707
iadvisors Luxembourg S.A.	68732	Pax Invest S.à r.l.	68709
Immo DM, S.à r.l.	68732	Pax-Media S.A.	68711
Ledmotion	68735	Pax-Media S.A.	68711
Logistis Luxembourg S.A.	68722	PB International S.A.	68711
Luxbauhaus S.à r.l.	68690	Pegamo S.A.	68712
Luxenergie Systeme S.à r.l.	68691	Pipe Luxembourg S.à r.l.	68709
LYXOR Index Fund	68691	Poliche S.A.	68712
Magnus Sàrl	68706	ProGS Consulting S.à r.l.	68709
Memory Keepers S.A.	68706	Pure Finance S.A.	68713
MFC S.C.S.	68706	Reacomex	68713
MJM Invest	68692	RES International S.à r.l.	68713
Mondi German Investments	68691	Riesling S.à r.l.	68714
Mondi Packaging	68691	R.V. Burton S.à r.l.	68726
Moutschen Invest	68692	SafeWorks S.à r.l.	68714
Mu Design S.à r.l.	68706	S.C.I. Chorange	68727
Muscari Investissement S.A.	68694	Sculptor Sparrow Investments RE S.à r.l.	68736
Nelo & Co	68694	Thor Holding S.à r.l.	68730
Newroz S.à r.l.	68695		
NL&F S.A.	68690		

NL&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.636.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 18 décembre 2015

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Monsieur Denis CALLONEGO, Administrateur, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2018.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, le 29 février 2016

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a expiré à l'Assemblée Générale de 2014 qui aurait dû statuer sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat de Commissaire de I.C. DOM-COM S.à r.l. à compter du 17 juin 2014 et jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale accepte ensuite la démission de la société I.C. DOM-COM S.à r.l. de son mandat de Commissaire.

En remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer la société FCS Services S.à r.l., ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour NL&F S.A.

Référence de publication: 2016074870/24.

(160039043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Nord Patrimonia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 12, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 175.520.

Monsieur Philippe Berthol, demeurant à F-57470 Guenviller, 5, rue de l'Ecole, fait savoir qu'il démissionne de son poste de gérant unique de la société à responsabilité limitée NORD PATRIMONIA, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B175520, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Philippe BERTHOL

Un mandataire

Référence de publication: 2016074874/14.

(160038934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Luxbauhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 87.510.

Résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 24 février 2016

Mme Antonella Zupanoski Stregapede, née le 10 septembre 1971 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant au 9, rue du 31 août 1942, L-5809 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, propriétaire de toutes les 100 (cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent-vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société suite au transfert desdites parts sociales tel que notifié à la Société en date du 24 février 2016 (le «Transfert») (l'«Associé Unique») adopte par la présente la résolution suivante en sa qualité d'associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée et l'article 9 des statuts de la Société:

Prise de connaissance de la cessation des fonctions de M. Robert Zupanoski de son poste de gérant unique de la Société et approbation de la nomination de M. Stéphane Besadoux en qualité de nouveau gérant unique de la Société

L'Associé Unique décide de prendre connaissance de la cessation des fonctions de M. Robert Zupanowski de son poste de gérant unique de la Société suite à son décès (la «Cessation des Fonctions») et d'approuver avec effet à la date des présentes la nomination de M. Stéphane Besadoux, né le 22 février 1964 à Drancy (France) et demeurant professionnellement au 34-36, rue du Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée (la «Nomination»).

A cet égard, l'Associé Unique a pris connaissance de la lettre d'acceptation de M. Stéphane Besadoux au poste de gérant unique de la Société, celle-ci ayant été adressée à la Société.

Mme Antonella Zupanowski Stregapede.

Référence de publication: 2016074827/25.

(160039649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Luxenergie Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.894.

Suite à une cession de parts sociales, le capital social de la société se trouve ainsi réparti:

Gad David EL FASSY	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXENERGIE SYSTEME SARL

Référence de publication: 2016074828/12.

(160039472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

LYXOR Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.500.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 février 2016

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en février 2017, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Arnaud LLINAS, François MILLET et Claudio BACCELLI.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de renouveler Deloitte Audit S.à.r.l., en sa qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en février 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074829/15.

(160039190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Mondi German Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 99.049.

Par résolutions signées en date du 22 février 2016, le conseil d'administration a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074841/12.

(160039370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.256.750,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

I. Par résolutions signées en date du 22 février 2016, le conseil de gérance a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Mondy, est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074842/14.

(160039446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**MJM Invest, Société Anonyme,
(anc. Moutschen Invest).**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 92/7.

R.C.S. Luxembourg B 146.395.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MOUTSCHEN INVEST», une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerwee, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Anja Holtz, alors notaire de résidence à Wiltz, le 23 mars 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1217 du 24 juin 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.395 (la «Société») et dont les statuts ne furent pas encore modifiés.

L'assemblée est présidée par Nicolas Moutschen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 92/11, qui a désigné comme secrétaire Graziella BLANQUART, employée privée, demeurant à B-4300 Waremme, 140, rue de Prêle.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Graziella BLANQUART, employée privée, demeurant à B-4300 Waremme, 140, rue de Prêle.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'ensemble des mille (1.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1 Changement de la dénomination sociale de «MOUTSCHEN INVEST», en abrégé «M. INVEST» en «MJM INVEST»;
2 Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3 Transfert du siège social de son adresse actuelle de L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerwee à L-9645 Derenbach, Maison 92/7;

4 Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

5 Modification de l'article 6, afin de prévoir au niveau statutaire la possibilité que la titularité de chaque action soit exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit et en nue-propriété;

6 Acceptation des démissions de Monsieur Eugène MOUTSCHEN de sa fonction d'administrateur et de Président de la Société, et de Madame Graziella BLANQUART et de Monsieur Nicolas MOUTSCHEN de leur fonction d'administrateur-délégué, et nomination de Monsieur André JACOBS en tant que nouvel administrateur et administrateur-délégué de la Société;

7 Divers.

IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «MOUTSCHEN INVEST», en abrégé «M. INVEST» en «MJM INVEST».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «MJM INVEST».».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerweeg à l'adresse suivante: L-9645 Derenbach, Maison 92/7.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (1^{er}. Alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Wincrange.».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de prévoir au niveau statutaire la possibilité que la titularité de chaque action soit exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit et en nue-propriété. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit

« **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur par une attestation de dépôt des actions au nom de l'indivision usufruit ou nue-propriété.»

Sixième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter les démissions des personnes suivantes avec effet immédiat, de leur fonction d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué de la Société:

- Monsieur Eugène MOUTSCHEN, pensionné, né le 18 avril 1943 à Beho (Belgique), demeurant à L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerweeg, en tant qu'administrateur;
- Madame Graziella BLANQUART, employée privée, née le 24 janvier 1972 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant à B-4300 Waremmé, 140, rue de Prêle, en tant qu'administrateur-délégué sans renoncer au mandat d'administrateur

- Monsieur Nicolas MOUTSCHEN, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1988 à Brasschaat (Belgique), demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 92/11, en tant qu'administrateur-délégué, sans renoncer au mandat d'administrateur L'assemblée générale des actionnaires leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur et administrateur-délégué:

- Monsieur André JACOBS, employé privé, né le 14 mai 1966 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à B-4770 Born, 122, Rechter Strasse.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration sera dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Nicolas MOUTSCHEN, prénommé, administrateur et président
- Monsieur André JACOBS, prénommé, administrateur et administrateur-délégué;
- Madame Graziella BLANQUART, prénommée, administrateur.

La durée de tous les mandats est portée ou renouvelée pour 6 ans. Ils expireront en conséquence à l'Assemblée ordinaire de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice social 2020.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. MOUTSCHEN, G. BLANQUART, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21912. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074860/125.

(160039085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Muscari Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.195.

Il résulte d'une lettre adressée à la société la démission de Monsieur Marc Ambroisien, à la date du 22 février 2016, en tant qu'Administrateur de la société MUSCARI INVESTISSEMENT S.A.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société la démission de Madame Elise Lethuillier, à la date du 22 février 2016, en tant qu'Administrateur de la société MUSCARI INVESTISSEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016074862/14.

(160038945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Nelo & Co, Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 111.561.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 03 mars 2016 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme NELO & CO (RCS B111561), dont le siège social à L-8011 STRASSEN, 283, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 20 mai 2014,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 24 mars 2016.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2016074868/18.

(160039482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Newroz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.370.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 27/11/2015

L'assemblée est ouverte à 11 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur Sahin KERECIN agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence: Monsieur Sahin KERECIN

Monsieur Omer Faruk DUMAN

- Démission du gérant technique

Entre autre, le président a validé et approuvé, la démission en tant que «gérante technique» de Madame Mina AALOU-LOU.

- Démission des gérants administratifs

Entre autre, le président a validé et approuvé, la démission en tant que «gérant administratif» de Monsieur Sahin KERECIN et de Monsieur Omer Faruk DUMAN.

- Nomination du nouveau gérant unique

De plus, le président a validé et approuvé, la nomination en tant que «gérant unique» de Monsieur Omer Faruk DUMAN, demeurant au 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert et ceci à partir de ce jour.

- Pouvoir de Signature

Le président a validé et approuvé, que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

- Cessions des Parts

Le président a validé et approuvé, que Monsieur Omer Faruk DUMAN a cédé à Monsieur Sahin KERECIN, 50 parts sociales, qu'il détenait dans la société

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés et signées par les personnes concernées en date du 27 novembre 2015 et par la gérance du représentant légal au nom de la société, il résulte que le capital social de la société NEWROZ S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts Sociales
Monsieur Sahin KERECIN, demeurant au 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert	100 parts
Total	100 parts

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €.)

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 12:00 heures

Rédange/Attert, le 27 novembre 2015.

Monsieur Sahin KERECIN / Monsieur Omer Faruk DUMAN.

Référence de publication: 2016074869/37.

(160039566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Office Régional du Tourisme Région Moselle luxembourgeoise a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5416 Ehnen, 115, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg F 8.675.

Art. 6. Les personnes physiques ou morales suivantes peuvent être ou devenir membres effectifs de l'association:

a) du secteur communal

- les Bourgmestres ou échevins des communes de la région touristique formée par les cantons de Grevenmacher et de Remich, à savoir Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Junglinster, Manternach, Mertert, Wormeldange, Bous, Dalheim, Lenningen, Mondorf-les-Bains, Remich, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus, voire un membre du conseil communal à déléguer par ces derniers, peuvent es qualités devenir membres de l'association; leur qualité d'associé est limitée à la durée de leur mandat communal;

- un membre du conseil communal, dûment désigné par le collège échevinal de toute autre commune limitrophe de la région peut es qualité devenir membre de l'association pour la durée de son mandat communal;

b) du secteur touristique et culturel

- l'Entente touristique de la Moselle Luxembourgeoise a.s.b.l.;
- l'a.s.b.l. Schengen;
- les Syndicats d'Initiative et de Tourisme dans les communes indiquées ci-dessus;
- les autres associations du secteur.

c) du secteur professionnel

- les fédérations, associations, organisations, administrations, sociétés et entreprises œuvrant
 - * dans le domaine viticole;
 - * dans la promotion des produits du terroir;
 - * dans le secteur HORESCA;
 - * dans le secteur de l'hébergement et de la mobilité;
 - * dans le domaine forêts et nature.

d) toutes les personnes physiques ou morales s'intéressant aux objets poursuivis par l'association.

Art. 7. L'organe officiel ayant la représentation et la promotion du tourisme au niveau national dans ses attributions et faisant fonction d'Office National du Tourisme, est de droit admis dans l'association en tant qu'observateur.

Un membre du Service d'animation culturelle est de droit admis dans l'association en tant qu'observateur.

Art. 27. L'association est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 membres et de 27 membres au plus, élus au scrutin secret parmi les membres effectifs lors de l'assemblée générale pour une durée de six ans.

L'élection aura lieu à l'assemblée générale qui suit les élections communales,

Le mandat du premier conseil d'administration mis en place suite à la constitution de l'association expire avec le renouvellement ordinaire du conseil suite aux premières élections communales ordinaires suivant cette constitution.

Art. 28. Les sièges au sein du conseil d'administration sont repartis de la façon suivante:

- chacun des bourgmestres ou échevins ou membres du conseil communal des communes membres de l'association;
- un maximum de 6 délégués du secteur touristique et culturel dont au moins un délégué pour l'Entente touristique de la Moselle Luxembourgeoise a.s.b.l., un délégué pour l'a.s.b.l. Schengen, un délégué pour le groupement des Syndicats d'Initiatives et de Tourisme;
- un maximum de 6 représentants du secteur professionnel;
- un maximum de 2 délégués ou représentants des autres membres effectifs, à l'exclusion des catégories précitées.

Un observateur de l'organe officiel ayant la représentation et la promotion du tourisme au niveau national dans ses attributions, un observateur du ministère ayant le tourisme dans ses attributions et un observateur du ministère ayant la culture dans ses attributions font de droit partie du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des experts comme consultants pour des questions précises.

Comité de gérance

Art. 42. Le comité de gérance est composé de 9 membres au plus dont le président et au moins un des deux vice-présidents ainsi que le trésorier,

La répartition des 9 membres est la suivante:

- 3 représentants des bourgmestres ou échevins ou membres du conseil communal qui sont membres de l'association;
- 3 représentants du secteur touristique et culturel;
- 3 représentants du secteur professionnel.

Art. 43. Le comité de gérance veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Il règle les affaires courantes et prépare les réunions du conseil d'administration.

Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, Il est convoqué par le directeur après concertation avec le président,

Les réunions du comité de gérance sont présidées par le président ou en cas d'absence de ce dernier par son remplaçant.

Art. 44. La gestion journalière de l'association est confiée à un directeur qui est nommé par le conseil d'administration. Sa nomination doit être approuvée

par le ministère ayant le tourisme dans ses attributions.

Référence de publication: 2016074879/62.

(160038955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Oxford Student Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 204.328.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of February.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Willow UK Student S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its representative, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, “Investments”); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The object of the Company is also the acquisition, holding, management, lease and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may in addition: (i) establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin; (ii) acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets; (iii) realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and (iv) grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds an interest or participation or which are members of its group, issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciatively and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions that it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “Oxford Student Property S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand British pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares, each with a nominal value of one British pound (GBP 1.-), all fully subscribed and entirely paid up.

Any reference made herein to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “member” or to “members”.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shares may be redeemed by the Company in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the member(s) without prejudice of the law or the present articles of incorporation.

The Company may, without limitation, accept member's equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the member(s) without prejudice of the law or the present articles of incorporation.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors, subject to the provision of article 189 of the 1915 Law.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute the Board. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers B”, each individually a “Manager B”).

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the Board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote.

One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing that shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the 1915 Law on the sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions that exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member all decisions that exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent it at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

Every year five percent of the annual net profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued share capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess may be attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one in proportion to their respective shareholding in the Company unless otherwise agreed from time to time between the members.

The manager(s) is/are authorised to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law and of the present articles of incorporation.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realisation of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in proportion to their respective shareholding in the Company unless otherwise agreed from time to time between the members.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

All the twelve thousand (12,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Willow UK Student S.à r.l., prenamed and have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand British pounds (GBP 12,000.-) is at the disposal of the Company.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Kenneth MacRae, born on 30 May 1962, in Richmond (UK), with professional address at 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Sophie Bourguignon, born on 11 March 1983, in Bordeaux (France), with professional address at 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Christopher Georgeson, born on 2 June 1980, in Auckland (New Zealand), with professional address at 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The registered office of the Company is established at 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille seize, le douzième jour de février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Willow UK Student S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la partie ci-dessus et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine

ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la location et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités pré-mentionnées.

La Société pourra de plus: (i) créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine; (ii) acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs; (iii) les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; et (iv) accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives. L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Oxford Student Property S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Toute référence des présentes à «part sociale» ou «parts sociales» s'entend comme une référence à toutes ou une partie des parts sociales de la Société, selon le contexte et si applicable, et le même raisonnement s'applique aux références à «associé» ou «associés».

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les parts sociales peuvent être rachetées par la Société selon les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

En plus du compte «capital social», un compte «prime d'émission» pourra être mis en place, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée en rapport avec toute part sociale. Les décisions relatives à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le(les) associé(s) sans préjudice de la loi ou des présents statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter la contribution d'un associé ou autres apports sans émission de parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports dans un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le(les) associé(s) sans préjudice de la loi et des présents statuts.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants, sous réserve des dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du Conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Un gérant ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes qui prennent part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Les gérants peuvent adopter par vote unanime une résolution circulaire en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmé par écrit qui constituent ensemble un procès-verbal approprié attestant une telle décision.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un associé ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes qui prennent part à l'assemblée de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme une participation en personne à l'assemblée. Une assemblée tenue par de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital social souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus peut être attribué à l'associé unique ou, s'il y en a plus d'un, réparti entre les associés en proportion de leur détention respective de parts sociales à moins que les associés en aient décidé autrement au fil du temps.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915 et des présents statuts.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés en proportion de leur détention respective de parts sociales à moins que les associés en aient décidé autrement au fil du temps.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les douze mille (12.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites par Willow UK Student S.à r.l., prénommée, et ont été entièrement libérées en espèce de sorte que le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Madame Sophie Bourguignon, née le 11 mars 1983 à Bordeaux (France), avec adresse professionnelle au 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Christopher Georgeson, né le 2 juin 1980 à Auckland (Nouvelle-Zélande), avec adresse professionnelle au 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Conde, Anja Holtz.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2016. Relation: EAC/2016/4034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016074882/394.

(160039556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.572.

Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue le 29 août 2014, les démissions de LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, ont été acceptées.

De ce fait le nombre des administrateurs est réduit de trois à un.

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Pour: OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016074883/16.

(160039068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

OHA Green Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 193.260.

EXTRAIT

Les associés de la Société sont:

(1) Future Fund Investment Company No.2 Pty Ltd, une société selon les lois australiennes, ayant son siège social à level 43, 120 Collins Street, Melbourne, Victoria 3000, Australie et enregistrée auprès du registre des sociétés australien sous le numéro 130 788 493, qui détient 1.226 parts sociales;

(2) Asia CCF Investment II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.645, qui détient 1.041 parts sociales;

(3) AD CCF (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.911, qui détient 2.737 parts sociales;

(4) BCSS SSD Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.917, qui détient 756 parts sociales;

(5) MPS SSD Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500

EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.916, qui détient 756 parts sociales;

(6) ALOHA ECF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.294, qui détient 1.458 parts sociales;

(7) MASTER SIF SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable en la forme d'une société anonyme, organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.968, qui détient 152 parts sociales;

(8) Centre Street Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.133, qui détient 720 parts sociales;

(9) OCA OHA Credit Fund LLC, une limited liability company constituée sous les lois de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 485 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, ayant enregistrée par la Securities and Exchange Commission sous le numéro CIK 0001639460 et le numéro d'identification d'employeur 38-3954371, qui détient 744 parts sociales;

(10) Indiana Public Retirement System, un fonds de pension, ayant son siège social à One North Capitol, Suite 001, Indianapolis, IN 46204, Etats-Unis d'Amérique, qui détient 455 parts sociales;

(11) CDP ESCF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.838, qui détient 1.650 parts sociales.

Les associés précités détiennent ensemble la totalité des 12.500 parts sociales de la Société.

OHA European Strategic Credit Master Fund (Euro) L.P., OHA-CDP ESCF, L.P. et OHA Structured Products Master Fund C, L.P. ne sont plus associés de la Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016074884/58.

(160038931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Oppidum Business Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Franklin Delano Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 94.722.

—
Décision de l'actionnaire unique du 3 mars 2016

Le soussigné, qui représente la totalité des actionnaires de la Société, prend ici valablement la résolution suivante:

L'actionnaire unique DECIDE

(i) de modifier l'adresse du siège social de la société, du 4 Montée des Tilleuls, au 10-12, Boulevard Franklin Delano Roosevelt, L-2450 Luxembourg,

(ii) de donner tous les pouvoirs à un des administrateurs afin d'effectuer toutes les démarches administratives et de publication des présentes.

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2016074886/15.

(160039347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Memory Keepers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.085.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 3 mars 2016

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074853/12.

(160039209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

MFC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 197.139.

EXTRAIT

Il apparaît que l'adresse de son gérant unique a changé au 15 Janvier 2016 et est désormais sise au 15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il apparaît que l'adresse de l'associé EFC S.à r.l. a changé au 15 Janvier 2016 et est désormais sise au 15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Senningerberg.

Référence de publication: 2016074854/14.

(160039537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Mu Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 30, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 201.812.

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 18 février 2016, Monsieur Vivien MULLER, né le 26 décembre 1985 à Metz (France), demeurant 44, Rue de la Tête d'Or à F - 57 000 Metz (France),

a cédé 4 (quatre) parts sociales de la Société à Madame Diane FAURE, née le 06 août 1985 à Montreuil (France), demeurant à 44, Rue de la Tête d'Or à F - 57 000 Metz (France).

Hellange, le 18 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016074845/17.

(160039575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Magnus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 96.047.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 février 2016

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2016074846/16.

(160039144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Panattoni LU Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Panattoni Germany S.à r.l.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 162.001.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PG Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184 024 having its registered office at 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, manager of companies, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The said proxy, initialed “ne varietur” by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Panattoni Germany S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.001, having its registered office at 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on 22 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 15 September 2011, number 2173. The Articles of Association of the Company have been amended from time to time and for the last time pursuant a deed of Maitre Jean Seckler, prenamed, on 24 October 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 1 December 2014, number 3647.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Panattoni Germany S.à r.l to Panattoni LU Services S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name “Panattoni LU Services S.à r.l.” ”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves add at the end of article 2 of the Company's articles of incorporation related to the corporate object of the Company the three following paragraphs:

“To provide domiciliation services to the companies of the Company's group in compliance with the provisions of the law of 31 May 1999 on domiciliation of companies as amended from time to time;

To render administrative, technical, financial, economic or management services including property management services to other companies or partnerships or enterprises whether located in Luxembourg or abroad, in which the Company holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of Companies as the Company;

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euro,

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PG Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184 024, ayant son siège social au 37 rue Glesener, L- 1631 Luxembourg,

Ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, gérante de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de «Panattoni Germany S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162001, ayant son siège social au 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, en date du 22 juin 2011, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 septembre 2011 numéro 2173. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 24 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1 décembre 2014 numéro 3647.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de Panattoni Germany S.à r.l. en Panattoni LU Services S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Panattoni LU Services S.à r.l.» »

Troisième résolution

L'associé unique décide d'ajouter à la fin l'article 2 des statuts de la Société sur l'objet social de la Société, les 3 paragraphes suivants:

«De fournir des services de domiciliations aux sociétés du groupe de la Société en accord avec la loi du 31 mai 1999 sur la domiciliation, telle que modifiée;

De rendre des services administratifs, comptables, techniques et financiers, économiques ou de gestion, incluant des services de gestion de propriété aux autres sociétés ou entreprises, situées au Luxembourg ou à l'étranger, dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération comptable, technique, financière ou autre liée directement ou indirectement à tous les domaines qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de son objet.

Déclarations, Frais et Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglister, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 février 2016. Relation GAC/2016/1503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016074899/103.

(160039062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Pax Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espérance.
R.C.S. Luxembourg B 192.219.

—
Extrait de la résolution unique prise par le Gérant Unique en date du 17 décembre 2015

Résolution unique

Le Gérant Unique décide de transférer le siège social de la Société Pax Invest Sarl établi actuellement au 17 Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 3A Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

Le domiciliataire / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016074902/16.

(160039219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Pipe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.405.

—
Par résolutions signées en date du 29 février 2016, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Paul Rice, avec adresse au 8, Bagnall Close, OL3 6DW Uppermill, Oldham, Lancashire, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074904/13.

(160039372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Elit Promo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ProGS Consulting S.à r.l.).

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 175.665.

—
L'an deux mil seize, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ONT COMPARU:

1) La société IDAL, une société par action simplifiée, régie par les lois françaises, ayant son siège social à F-38150 Salaise-sur-Sanne (France), 8, impasse Youri Gagarine, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne (France) en date du 10 octobre 1996, sous le numéro SIREN 409.209.673;

2) La société Staff Interim, une société anonyme, régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à L-8808 ARSDORF (Luxembourg), 25 L, Rue du Lac, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 23 novembre 2001, sous le numéro B 84476.

Tous deux ici représentés par Monsieur Jean- François VELLOTT, directeur financier, demeurant à F- 69380 Belmont d'Azergues, 348 rue Guillaume de Varey, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé données les 12 et 13 février 2016;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants représentés comme dit-est, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu'ils sont devenus les seuls et uniques associés de la société ProGS Consulting S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1019 du 29 avril 2013; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la société ProGS Consulting S.à r.l. est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- que suite à une cession de parts sous seing privé intervenue en date du 29 Octobre 2014, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales et l'article 1690 du code civil,

il a été cédé par

Madame Sabine DETONGRE, précitée, détentrice de quatre-vingt-dix (90) parts sociales, et par

Monsieur Guy LECOCQ, précité, détenteur de dix (10) parts sociales,

l'intégralité de leur parts sociales détenues dans la société «ProGS Consulting S.à r.l.» comme suit, à

1) La société IDAL, précitée, à raison de soixante-dix (70) parts sociales

Et à

2) La société Staff Interim, précitée, à raison de trente (30) parts sociales.

Ladite cession de parts, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles;

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

I - Constat de cession de parts sociales

Les associés décident de donner leur agrément en ce qui concerne la cession de parts mentionnée ci-avant suivant l'article 190 de la loi du 10 août 1915.

II - Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

En conséquence, de ce qui précède, les associés déclarent que la répartition des parts sociales de la société ProGS Consulting S.à r.l., est dorénavant la suivante:

- La société IDAL, précitée, Soixante-dix parts sociales	70
- La société Staff Interim, précitée, Trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société actuellement dénommée «ProGS Consulting S.à r.l.» en «ELIT PROMO S.à r.l.».

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 2 des statuts et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination sociale.** La société a comme dénomination de «ELIT PROMO S.à r.l.».

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de l'adresse «L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne» à l'adresse suivante «L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs»,

Les associés décident en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la localité de Rumelange.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de l'actuel gérant unique à savoir Madame Sabine DETONGRE et lui accorde pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

Les associés décident en outre de nommer comme gérants pour une durée indéterminée et avec des droits de signature séparée:

- Monsieur Philippe MARCEL, dirigeant de sociétés, né le 23 novembre 1953 à Saint Jean de Maurienne (France) et demeurant à F-69005 Lyon (France), 37 rue des Acqueducs,

Et

- Monsieur Jean-François VELLOTT, directeur financier, né le 01 décembre 1951 à METZ (France), et demeurant F-69380 Belmont d'Azergues (France), 348, rue Guillaume de Varey.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à mille neuf cent seize euros et quarante-et-un cents (1.916,41 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Francois Vellot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2016. Relation: EAC/2016/4848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 février 2016.

Référence de publication: 2016074910/88.

(160038957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Pax-Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.856.

Je soussigné, Monsieur Paul François CIERNIAK, vous informe par la présente de la démission de mon poste d'administrateur de la société PAX-MEDIA S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B85856 et établie L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, ceci avec effet au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Paul François CIERNIAK

Administrateur

Référence de publication: 2016074911/13.

(160038968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Pax-Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.856.

Nous soussignons, VERICOM S.A., vous informons par la présente de la démission de notre poste de commissaire de la société PAX-MEDIA S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B85856 et établie L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, ceci avec effet au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour VERICOM S.A.

Geneviève REGIS

Administrateur unique

Référence de publication: 2016074914/14.

(160038968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

PB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Januar 2016 betreffend die Mandatsniederlegung von bzw. das Ausscheiden aus dem Amt durch Hr. Tobias Gansäuer und Berufung von Hr. Dr. Marcus Schuster, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum neuen Mitglied des Verwaltungsrats, bestehend aus Hr. Ralf Stemmer, Vorsitzender, geschäftsansässig D-53113 Bonn, Friedrich-Ebert-Allee 114-126, Hr. Harald Roos, ebendort, sowie Hr. Tobias Gansäuer, geschäftsansässig in L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

(...)

Beschluss

Die Generalversammlung akzeptiert die Mandatsniederlegung von Herrn Tobias Gansäuer zum Ablauf des 31. Januar 2016 und beruft Herrn Dr. Marcus Schuster mit Wirkung zum 1. Februar 2016 zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates. Das Verwaltungsratsmandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates bestehend aus Hr. Ralf Stemmer, Vorsitzender, geschäftsansässig D-53113 Bonn, Friedrich-Ebert-Allee 114-126, Hr. Harald Roos, ebendort, sowie Hr. Tobias Gansäuer, geschäftsansässig in L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, betreffend die Niederlegung des Amtes bzw. das Ausscheiden aus dem Amt als Geschäftsführer durch Hr. Tobias Gansäuer und die Bestellung von Herrn Dr. Marcus Schuster, L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied und Übernahme der täglichen Geschäftsführung, dies mit Alleinvertretungsbefugnis.

(...)

Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt die Bestellung von Herrn Dr. Marcus Schuster, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied der PBI mit Alleinvertretungsbefugnis im Rahmen der laufenden Geschäftsführung zum 01.02.2016.

Munsbach, den 22.02.2016.

Für die Richtigkeit des Protokoll- und Beschlussauszugs

PB International S.A.

Julia Becker / Bernd Griebler

Référence de publication: 2016074915/32.

(160039130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Pegamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat de Commissaire aux Comptes de la société PEGAMO S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B. sous le numéro 84.121.

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Edouard Maire

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2016074916/13.

(160039471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Polichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.059.

RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait remplacera la précédente version déposée le 29/02/2016

B57059 - L160036136

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 5 février 2016 que:

- La démission de (i) Madame Paola POLI, administrateur et président du conseil d'administration de la Société et de (ii) Madame Marina KERNEUR, administrateur de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- (i) Monsieur Daniel MARTINEZ CARRETERO, né le 20 octobre 1968 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement au 151 General Mitre, 08022 Barcelone, Espagne et (ii) Monsieur Thomas Johan EICHHOLTZ, né le 8 août 1962 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 151 General Mitre, 08022 Barcelone, Espagne ont été nommés administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074919/22.

(160038998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Pure Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 194.513.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Danielle Delnoije et Hinnerk Koch, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074926/16.

(160039228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 4 juin 2015

2. En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 15 des statuts de la société, le Conseil décide de nommer Monsieur Hervé-Bernard VALLEE, domicilié au 32 rue de Clausen L-1342 Luxembourg, Directeur Délégué chargé de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, en remplacement de Monsieur Laurent ONNO, Administrateur Délégué. Le Conseil décide de supprimer la fonction d'Administrateur Délégué.

Cette gestion journalière est limitée à la définition suivante: «toutes opérations à l'exception de la politique de réassurance et de gestion financière, l'embauche de personnel, le transfert du siège social et plus généralement tout engagement nouveau pris par la société». Cette définition est modifiable à tout moment par le Conseil.

Pour la Société REACOMEX

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016074937/18.

(160039285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

RES International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.408.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 mars 2016 que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO, gérant unique de la Société a été acceptée avec effet immédiat; et
- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074938/16.

(160039007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Riesling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 42.358.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Février 2016

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:
- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2016074941/13.

(160039143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

SafeWorks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 124.427.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire du 25 février 2016

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que gérant, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 25 février 2016.

2. L'Assemblée nomme avec effet au 25 février 2016 en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 25 février 2016 et ce pour une période illimitée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016074949/17.

(160038876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Europa Mezzanine Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 203.997.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of February,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Europa Mezzanine Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, here represented by Sara Lecomte, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Europa Mezzanine Finance II S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one (1) or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one (1) manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. Meetings of the Board of Managers shall take place in Luxembourg. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board of Managers if one was appointed at the meeting, or otherwise by any one manager.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Europa Mezzanine Finance S.à r.l. 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following individuals are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Rolf Caspers, born on 12 March 1968 in Trier, Germany, having his professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Alexandra Fantuz, born on 25 September 1974 in Hayange, France, having her professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Europa Mezzanine Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est forme une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Europa Mezzanine Finance II S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et de gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements de nature immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoir par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par rémission, toujours

- sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge

- sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, et cliniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs réécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constitué pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixe a douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représente par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble ci-après "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Parts Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de (des) l'Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un (1) gérant ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de (des) l'Associé(s). Dans le cas d'un (1) gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de (des) l'Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique/conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique/conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Les réunions auront lieu à Luxembourg. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie, et chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Une telle utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique ne peut qu'être initiée à partir du Grand-Duché de Luxembourg;

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président du Conseil de Gérance, si un président a été nommé à la réunion, sinon par un (1) gérant.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés représentant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité

d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.

15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, sont prélevés cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribués qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l' (les) Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non.

Nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Europa Mezzanine Finance S.à r.l. 12.500 Parts Sociales

Total: 12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500.-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élevé environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période indéterminée:

- Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 51, avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passe à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 11 février 2016. Relation: DAC/2016/2109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067999/420.

(160031036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Logistis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.171.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of February.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors (the "Board of Directors") of Logistis Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.171, (the "Company"),

duly authorised to represent the Company pursuant to the power granted in the minutes of the Board of Directors of the Company dated 26 January 2016 (the "Minutes").

A copy of the Minutes, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Company was incorporated on 27 June 2008 by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1904, page 91347 on 2 August 2008. The Articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 November 2015 drawn up by the undersigned notary not yet published in the Mémorial C.

The appearing party has required the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) Pursuant to article 6 of the Articles, the subscribed capital of the Company is presently set at seventy-five million sixty-seven thousand and ninety-seven Euros (EUR 75,067,097.-), divided into seventy-five million sixty-seven thousand and seventy-seven (75,067,077) class A shares (the "Class A Shares"), ten (10) class B shares (the "Class B Shares"), four (4) class C shares (the "Class C Shares") and six (6) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully paid up (by 100%).

2) Pursuant to article 7.1 of the Articles, the Company has an unissued but authorised share capital of a maximum amount of one hundred twenty-four million eight hundred forty-nine thousand one hundred and eighty-seven Euros (EUR 124,849,187) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares.

The Sole purpose of the authorised capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future

shareholders of the Company in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, amongst others, the Company's shareholders and the Company (a "Shareholders' Agreement").

Within the limit of the authorised share capital, the Company's share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares, it being understood that:

- the Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement;
- the Board of Directors may also determine the date of issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares having to be eventually subscribed and issued;
- the Board of Directors is especially authorised to issue such new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for and to purchase the new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares;
- the rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares;
- the authorisation will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg legal gazette of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on 20 March 2014, but at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders of the Company.
- the Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend article 6 of the Articles in order to record the change of the share capital following an increase pursuant to article 7 of the Articles; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the Chairman of the Board of Directors (the "Chairman") or any director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Finally, an increase of the Company's share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

3) By resolutions dated 26 January 2016, the Board of Directors has resolved to approve the issuance of 7,709,322 new Class A Shares with a nominal value of EUR 1.- each (the "New shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 7.4.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of EUR 7,709,322.- so as to raise it from its current amount of EUR 75,067,097.- to EUR 82,776,419.-, together with the payment of a share premium of a total amount of EUR 5,550,711.99.

The New Shares have been subscribed and fully paid up by CNP Assurances, Caisse des Dépôts et Consignation - Direction des Fonds d'Épargne, Caisse Centrale de Réassurance, SASU Logistis II, BPCE Vie, Prédica (Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole), Natixis Global Asset Management, Union Mutualiste Retraite, SAS PIAL 31, SAS Allianz Logistique, Foncière Ecureuil II and Logistis Luxembourg Feeder S.A., as indicated in the Minutes and the capital increase and issuance of New shares took place on 10 February 2016.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as bank excerpt indicating that the funds for the subscription of the New Shares have been transferred to the Company's bank account, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4) As a consequence of the above mentioned capital increase, as of 10 February 2016 the subscribed share capital of the Company amounts to EUR 82,776,419.-.

Therefore article 6 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

6. Capital. The subscribed capital is set at eighty-two million seven hundred seventy-six thousand four hundred and nineteen euros (EUR 82,776,419.-), divided into eighty-two million seven hundred seventy-six thousand three hundred ninety-nine (82,776,399) class A shares (the "Class A shares"), ten (10) class B shares (the "Class B Shares"), four (4) class C shares (the "Class C Shares") and six (6) class D shares (the "Class D Shares"), (herein defined as the "Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-), each fully paid up (by 100%)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in the first paragraph of article 7.1 of the Articles has been decreased to EUR 117,139,865.- so that article 7.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

7.1. The Company has an un-issued but authorised share capital of a maximum amount of one hundred seventeen million one hundred thirty-nine thousand eight hundred and sixty-five euros (EUR 117,139,865.-) to be used in order to

issue new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares or to increase the nominal value of the Class A shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at approximately five thousand Euros (EUR 5,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize le quinze février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de Logistis Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.171 (la "Société"),

dûment autorisée à représenter la Société conformément au pouvoir conféré en vertu des minutes du conseil d'administration de la Société en date du 26 janvier 2016 (les «Minutes»).

Une copie des Minutes, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1904, page 91347 du 2 août 2008. Ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 27 novembre 2015 du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 6 des statuts, le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze millions soixante-sept mille quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 75.067.097) représenté par soixante-quinze millions soixante-sept mille soixante-dix-sept (75.067.077) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), dix (10) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), quatre (4) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") et six (6) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

2) Conformément à l'article 7.1. des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de cent vingt-quatre millions huit cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 124.849,187) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de catégorie C et/ou Actions de Catégorie D pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des actions de Catégorie D.

Le capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des actions de Catégorie D existantes en échange d'apport en argent fait par les actionnaires de la Société actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les actionnaires de la Société et la Société (le «Pacte d'Actionnaire»).

Dans les limites du capital autorisé, le capital social de la Société peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D, étant entendu que:

- Les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaire;

- Le Conseil d'Administration pourra également déterminer la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D devant être finalement souscrites et émises;

- Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D sans réserver (c'est-à-dire en supprimant ou limitant) les droits préférentiels de souscription et d'achat des nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D aux actionnaires de la Société existants;

- Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D existantes; et

- Cette autorisation expirera le cinquième anniversaire de la date de publication dans le journal officiel de Luxembourg du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 mars 2014, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

- Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 6 des statuts pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 7 des Statuts; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le «Président») ou à tout administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Finalement, une augmentation de capital social de la Société, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

3) Par des résolutions prises en date du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'approuver l'émission de 7.709.322 nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 7.4.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 7.709.322 -, afin de le porter de son montant de EUR 75.067.097.- à EUR 82.776.419.-, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 5.550.711,99.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par CNP Assurances, Caisse des Dépôts et Consignation - Direction des Fonds d'Epargne, Caisse Centrale de Réassurance, SASU Logistis II, BPCE Vie, Prédica (Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole), Natixis Global Asset Management, Union Mutualiste Retraite, SAS PIAL 31, SAS Allianz Logistique, Foncière Ecureuil II et Logistis Luxembourg Feeder S.A. tel qu'indiqué dans les Minutes et l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Actions ont eu lieu le 10 février 2016.

Les documents justificatifs de l'émission et de la souscription des Nouvelles Actions, tel que le certificat de la banque indiquant que les fonds pour la souscription des Nouvelles Actions ont bien été transférés sur le compte bancaire de la Société, ont été montrés au notaire instrumentaire, qui en prend acte expressément.

4) Suite à l'augmentation du capital social susmentionnée, avec effet au 10 février 2016, le capital souscrit de la société s'élève à EUR 82.776.419.

Il s'ensuit que l'article 6 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-deux millions sept cent soixante-seize mille quatre cent dix-neuf Euros (EUR 82.776.419), divisé en quatre-vingt-deux millions sept cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (82.776.399) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), dix (10) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), quatre (4) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") et six (6) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D") (définies dans les présentes comme les " Actions") d' une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, intégralement libérées (à 100%)".

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 7.1 des Statuts a été réduit à EUR 117.139.865, de telle sorte que le premier paragraphe de l'article 7.1 des Statuts est modifié en conséquence et doit être lu comme suit:

" **7.1.** La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de cent dix sept millions cent trente-neuf mille huit cent soixante-cinq euros (EUR 117.139.865) à utiliser afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des actions de Catégorie C et/ou des actions de catégorie D ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à cinq mille Euros (EUR 5.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture la comparante signe avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 18 février 2016. 1LAC / 2016 / 5378. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073546/216.

(160037459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

R.V. Burton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 201.373.

L'an deux mil seize, le dix-huit février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Angélique Rose BURTON, née le 25 juillet 1975 à Ougree (Belgique), numéro de matricule 1975 07 25 786 79, demeurant à L-3317 Bergem, 21, Steewee,

2) Monsieur Raymond Junior Théo Ernest Victor VANHOENACKER, étudiant, né le 5 octobre 2006 à Liège (Belgique), numéro de matricule 2006 10 05 003 75, représenté par son administrateur légal à savoir: Madame Angélique Rose BURTON, prédésignée;

3) Monsieur Victor Raymond Henri Georges VANHOENACKER, étudiant, né le 11 juillet 2008 à Liège (Belgique), numéro de matricule 2008 07 11 001 61, représenté par son administrateur légal à savoir: Madame Angélique Rose BURTON, prédésignée,

Les trois demeurant ensemble à L-3317 Bergem, 21, Steewee,

Lesquels comparants ont déclaré être les associés de la société

"R.V.BURTON S.à r.l.",

ayant son siège social à L-3317 BERGEM, 21 steewee,

constituée suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, en date du 23 janvier 2016, numéro 182, page 8.705;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 201.373.

En leur qualité d'associés de ladite société, les comparants ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions qu'ils ont prises, à savoir:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-1319 Luxembourg 179, rue Cents.

Deuxième résolution

Les associés décident par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signés: A. R. BURTON, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2016. Relation: 2LAC/2016/3948. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074300/54.

(160038446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

S.C.I. Chorange, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 13, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg E 5.774.

L'an deux mil seize, le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER, retraitée, née le 29 juillet 1937 à Luxembourg, carte d'identité numéro 701011771173, numéro de matricule 1937 0729 14260, demeurant à Rennweg 7, CH-8001 Zürich, Suisse, avec l'approbation pour autant que de besoin de Madame Clara MASCIARDI, retraitée, née le 29 avril 1935 à Zurich, Suisse, passeport numéro X3303176, demeurant à Lützelsee 7, CH-8634 Hombrechtikon, Suisse, agissant en sa qualité de tuteur (Beiständin) de Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER préqualifiée, fonction à laquelle elle a été nommée suivant décision du Stadt Zürich Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde de la Ville de Zurich du 7 juillet 2015, annexée au présent acte,

Ici représentée par Maître Fabio TREVISAN, Avocat à la Cour, numéro de matricule 1966 0224 37072, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration notariée lui conférée à Zug le 21 janvier.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant prénommé et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2) Monsieur Reto Gino MEBES, juriste, né le 28 août 1959 à Zurich, Suisse, passeport numéro X3384856, numéro de matricule 1959 0828 00092, demeurant à Gut-Bergli Balmerstrasse 61, CH-8331 Auslikon, Suisse,

Ici représentée par Maître Fabio TREVISAN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée à Zug le 21 janvier.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant prénommé et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les comparants prénommés, collectivement désignés ci-après les «Associés», représentés comme établi ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la S.C.I. Chorange, société civile, dont le siège social est situé au 13, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro E5774 (la «Société»), constituée suivant acte sous seing privé du 12 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à mille Euros (EUR 1.000,-) représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent onze mille Euros (EUR 2.311.000,-) afin de le porter de son montant actuel de mille Euros (EUR 1.000,-) à deux millions trois cent douze mille Euros (EUR 2.312.000,-) par la création et l'émission de deux cent trente et un mille cent (231.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

2) Souscription et libération des deux cent trente et un mille cent (231.100) nouvelles parts sociales par l'apport en nature de la pleine propriété de l'immobiliers suivant, évalué par un expert assermenté indépendant, par Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER, prénommée, avec l'approbation pour autant que de besoin de Madame Clara MASCIARDI, prénommée, agissant en qualité de tuteur (Beiständin) de Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER:

Immeuble	Evaluation
Maison d'habitation unifamiliale, libre des trois côtés, située au 13, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, avec terrain d'une contenance de 5,80 ares, inscrit au plan cadastral sous le numéro de parcelle 892/2607 commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud, et toutes autres appartenances et dépendances.	EUR 2.311.000,-

Titre de propriété:

L'immeuble prédit appartient à Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER pour l'avoir acquis de la société anonyme GRANDS MAGASINS MONOPOL S.A. en vertu d'un acte de vente dressé par devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 octobre 1983, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 octobre 1983, volume 963, numéro 119.

3) Modification de l'Article 5 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent onze mille Euros (EUR 2.311.000,-) afin de le porter de son montant actuel de mille Euros (EUR 1.000,-) à deux millions trois cent douze mille Euros (EUR 2.312.000,-) par la création et l'émission de deux cent trente et un mille cent (231.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Souscription et libération

Toutes les deux cent trente et un mille cent (231.100) nouvelles parts sociales sont souscrites et libérées par Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER, prénommée, avec l'approbation pour autant que de besoin de Madame Clara MASCIARDI, prénommée, agissant en qualité de tuteur (Beiständin) de Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER, moyennant apport en nature de la pleine propriété du bien immobilier suivant, évalué par un expert assermenté indépendant, dont le rapport sera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci:

Immeuble	Evaluation
Maison d'habitation unifamiliale, libre des trois côtés, située au 13, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, avec terrain d'une contenance de 5,80 ares, inscrit au plan cadastral sous le numéro de parcelle 892/2607 commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud, et toutes autres appartenances et dépendances.	EUR 2.311.000,-

Titre de propriété:

L'immeuble prédit appartient à Madame Marie Antoinette Françoise Elisabeth SCHOLER pour l'avoir acquis de la société anonyme GRANDS MAGASINS MONOPOL S.A. en vertu d'un acte de vente dressé par devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 octobre 1983, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 octobre 1983, volume 963, numéro 119.

Le bien immeuble est apporté tel et ainsi qu'il se comporte avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre l'apporteur.

Les indications cadastrales et les contenance ne sont pas garanties, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.

Le bien immeuble est apporté libre de toutes dettes et charges privilégiées et hypothécaires généralement quelconques.

La société a la propriété et la jouissance du bien apporté à compter du jour à charge d'en payer et supporter à compter des présentes tous impôts, taxes et contributions quelconques.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales, l'Article 5 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent douze mille Euros (EUR 2.312.000,-) représenté par deux cent trente et un mille deux cents (231.200) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces ou en nature, ce que les associés reconnaissent expressément».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille Euros (EUR 4.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signés: F. TREVISAN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1974. Reçu treize mille huit cent soixante-six euros 2.311.000,00 € à 0,50% = 11.555,00 € + 2/10 = 2.311,00 € = 13.866,00 €.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074331/108.

(160038332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Freyssinet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 188.085.

L'an deux mil seize, le deux mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FREYSSINET LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie (ci-après dénommée la «Société») constituée suivant un acte notarié en date du 10 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2285 en date du 27 août 2014. Les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte notarié en date du 3 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3470 en date du 20 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour, les points suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société actuellement sise à «L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie» à l'adresse «L-3378 Livange, 3, rue de Geespelt».

Le premier alinéa de l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Livange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à mille cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-huit cents (1.189,88 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ingrid Lafond, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2016. Relation: EAC/2016/5410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 mars 2016.

Référence de publication: 2016074715/54.

(160039017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Thor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 3.880.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 187.918.

Extrait des résolutions des associés en date du 17 février 2016

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Andrea Pabst de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016;
- de nommer Andrea Neuböck-Escher, née le 4 mars 1982 à Bad Ischl, Autriche et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg, aux fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016071924/15.

(160035685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Brehat, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.620.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., a public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 53.589,

here represented by Mr Robert SHYIRAMBERE, private employee, with professional address at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on January 25th, 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above mentioned entity is the Sole shareholder of Brehat, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.620, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 24th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2597 dated November 14th, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on July 7th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1908 dated September 16th, 2010.

Such appearing party, acting in its above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the signatory power of the company and subsequent amendment of article 12, second paragraph of the Articles of Incorporation, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 12. (Second paragraph).** The Company will, in case of a sole manager, be validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers the Company will be validly bound by the joint signatures of a technical manager together with the signature of an administrative manager.”; and

2. Miscellaneous.

The appearing party has taken the following sole resolutions:

First and sole resolution

The Sole shareholder resolves to amend the signatory power of the Company and consequently amends article 12, second paragraph of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 12. (Second paragraph).** The Company will, in case of a sole manager, be validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers the Company will be validly bound by the joint signatures of a technical manager together with the signature of an administrative manager.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seize février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.589,

ici représentée par Monsieur Robert SHYIRAMBERE, employé privé, avec adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 25 janvier 2016.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie susmentionnée est l'Associé Unique de Brehat, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.620, constituée par un acte du notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2597 du 14 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1908 du 16 septembre 2010.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agît, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Changement du pouvoir de signature de la société et modification subséquente de l'article 12, alinéa 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. (Alinéa 2).** La Société sera, en cas de gérant unique, valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant technique ensemble avec la signature d'un gérant administratif.»; et

2. Divers.

L'Associé Unique a alors pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de changer le pouvoir de signature de la société et de modifier en conséquence l'article 12, alinéa 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. (Alinéa 2).** La Société sera, en cas de gérant unique, valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant technique ensemble avec la signature d'un gérant administratif.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Shyirambere et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2016. Relation: 2LAC/2016/4183. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016073883/93.

(160038019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

iadvisors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.364.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 24 février 2016, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, 24th February 2016.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Ritz / Gerry Mullen

Référence de publication: 2016072000/12.

(160035802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Immo DM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9742 Boxhorn, 91, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 129.666.

L'an deux mil seize, le dix-huitième du mois de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Michel Depère, agent immobilier, né à Ottignies (B), le 4 mai 1951 demeurant au 91, Maison, L - 9742 Boxhorn,

ici représenté par Monsieur Jean Michel Dangis, comptable demeurant professionnellement à Hobscheid en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera annexée aux présentes, après avoir été paraphée „ne varietur“ par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Michel Depère, précité est l'associé unique actuel (l'«Associé Unique») de IMMO DM, S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, boulevard Charles Max, L - 2130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129666 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2132 du 28 septembre 2007;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital a requis à l'unanimité le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 1, boulevard Charles Max, L - 2130 Luxembourg, au 91, Maison, L - 9742 Boxhorn.

Deuxième résolution:

Afin de refléter la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Wintrange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel Depère, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 23 février 2016. 1LAC / 2016 / 5875. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072867/42.

(160036609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Aabar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072007/9.

(160036301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Crane Technics Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 204.298.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, den fünfundzwanzigsten Tag im Monat Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Peter EBERHARD, Industriekaufmann, geboren am 21. August 1963 in Koblenz, wohnhaft in D-54296 Trier, Wenzelbachstr. 22a (Deutschland), und

2.- Herr Barend STRAVERS, Kaufmann, geboren am 5. Juni 1961 in Heukelum, wohnhaft in NL-5404 PD Uden, Den Akker 49 (Niederlanden),

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Crane Technics Lux S.à r.l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Biver.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die grenzüberschreitende Vermietung, der Vertrieb und Service von Baumaschinen und alle damit im Zusammenhang stehenden Tätigkeiten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung der Anteile

Die einhundert (100) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Barend STRAVERS, vorbenannt, neunzig	90 Anteile
2.- Herr Peter EBERHARD, vorbenannt, zehn	10 Anteile
TOTAL: EINHUNDERT	100 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird Herrn Peter EBERHARD, vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers. Er kann Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Peter Eberhard, Barend Stravers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 26 février 2016. 1LAC/2016/6394. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. März 2016.

Référence de publication: 2016073924/99.

(160038883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Aktua Luxco Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.132.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 25 février 2016 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Francisco Javier Fernandez Espejel, née le 1^{er} décembre 1971 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement au 3, Via de los Poblados, Parque Empresarial Cristalia, Edificio 1, 28033 Madrid, Espagne en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Aktua Luxco Holding 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072011/17.

(160035960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Ledmotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharange, 17, op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 170.859.

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel DIESCHBURG, indépendant, né à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique), le 3 juillet 1985, demeurant à B-6750 Signeulx, rue du 4^o R.I. N^o 8.

Lequel comparant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LEDMOTION", établie et ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 22-24, rue du dix octobre, inscrite au Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170.859, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2285 du 13 septembre 2012,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-4959 Bascharage, 17, op Zaemer, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Käerjeng (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (850.-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DIESCHBURG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 février 2016. 2LAC/2016/4151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073540/37.

(160037586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Alco Luxembourg Cergy Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.530.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 4 février 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG CERGY HOLDING COMPANY S.à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2016072013/18.

(160035855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Sculptor Sparrow Investments RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016086166/10.

(160053924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.